

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : <b>Centre National pour les brevets et l'information, 14 A, Rue Aïny, Douchanbé, 734042, Tadjikistan</b>
II.	Numéro de l'enregistrement international :  <b>1 044 639</b>
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :  <b>Omega SA (Omega AG) (Omega Ltd.) Jakob-Stämpfli-Strasse 96 CH-2502 Biel/Bienne (Suisse)</b>
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :   <b>16.05.2010</b>
VI.	Date :  <b>16.05.2010</b>

Chef du département  
des marques  
Mme L. Charipova